#05 – Octobre 2026

TOUT SIMPLEMENT
DIVONNE-LES-BAINS
Une source d'avenir

Edito

Votre présence est précieuse.

2 sur 8 dans chaque commission municipale, 8 sur 33 au Conseil Municipal...
Pour 48 % des voix, le compte n'y est pas, mais c'est la loi.
Cependant, dans le public parsemé du conseil, vous êtes majoritaires.

C'est un vrai soutien pour nous.

Nous ne faiblirons pas, et espérons que vous non plus.

Alors tous les 1ers lundis du mois à 19 h, venez assister à tout, ou partie, du Conseil Municipal. Pour nous c'est important, notre voix, qui semble parfois faiblarde, n'en est que plus entendue.

De gros sujets sont à venir.

Les grands projets : gare, nautique, lac, thermes.

Les non-moins grands : rénovation des écoles et centre de loisirs, du gymnase… et tous les sujets de notre vie quotidienne : l'eau, la santé, les commerces, les associations…

Alors **merci pour ces 7 premiers mois**, et nous comptons sur vous pour ceux à venir !

L'équipe TSDLB



Conseil municipal du 5 octobre 2026

Démocratie locale

Le dialogue citoyen en sommeil

Le mois dernier, nous nous interrogions dans ces colonnes : où était passée la Fabrique divonnaise, cet espace censé permettre aux Divonnaises et Divonnais de s'exprimer sur leurs attentes ?

Ce mois-ci, le constat s'est élargi, et il est plus préoccupant encore. Car ce n'est pas seulement la Fabrique divonnaise qui manque à l'appel : **toutes les instances participatives sont aux abonnés absents**.

Où sont passés **les conseils de quartier,** pourtant promis pour démarrer début octobre ? Où sont passés le **conseil municipal des jeunes et le conseil municipal des seniors**, outils essentiels du dialogue entre la municipalité et ses habitants et habitantes de tous âges ?

Pourquoi un tel retard, alors qu'il ne s'agit que de remettre en place des instances déjà existantes lors du dernier mandat ? Pas besoin d'inventer quoi que ce soit : les modalités, l'expérience et les volontaires étaient là.

Rappelons-nous : cette équipe nous affirmait être « prête », immédiatement opérationnelle. Sept mois plus tard, rien ne bouge.

La participation des habitantes et habitants n'est pas un gadget de communication ni une ligne à cocher dans un programme : c'est la condition d'une décision publique partagée et assumée.

Divonne-les-Bains mérite mieux que des promesses restées lettre morte.

Nous continuerons, pour notre part, à demander des comptes et à agir.

Les coulisses du conseil municipal

ℹ️ *Qu'il est dur d'être informés et consultés…*

Chaque délibération prise sans que les documents aient été adressés aux conseillers municipaux encourt la nullité. C'est le Conseil d'État qui le dit : « l'obligation de communication des pièces s'étend aux projets de délibération ainsi qu'à tous les documents nécessaires pour apprécier le sens, la portée et la validité de ces projets ». Et aujourd'hui, c'est inscrit dans le règlement intérieur de notre conseil municipal… Mais encore faut-il que ce soit appliqué.

Ainsi, l'ordre du jour du conseil municipal est arrivé le 29 septembre au soir, **sans les documents essentiels à la compréhension de certaines délibérations**.

On nous demande de valider des travaux sans plan, des budgets sans compte…

Réclamés, obtenus lundi 5 octobre à 18 h, **soit une heure avant le conseil.** Comment travailler utilement ?

À noter : les élus et élues de la majorité semblent traités de la même manière…

Car la démocratie, c'est bien le sujet : démos, le peuple ; kratos, le pouvoir.

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, c'est la loi.

À Divonne, le règlement intérieur prévoit que, sauf urgence, toute délibération doit passer en commission, où siègent élus et élues de la majorité et de la minorité, avant d'être soumise au conseil.

Pourtant, **la majorité a créé des délégations et des comités de pilotage, réservés à ses seuls élus, pour instruire certains (grands) projets, qui ne passeront en commission qu'une fois prêts**. **Donc déjà décidés.**

Mais *« ne vous inquiétez pas, on vous informera ».*

C'est ça, la démocratie divonnaise.

.

🛼 *Plaine de glisse : trop de questions, pas assez de réponses*

Rappel : ce projet a été lancé en 2021. 5 ans plus tard, toujours à l'état de plan...

Le projet Grand Lac devait être bien entamé dans la mandature précédente, c'est l'Arlésienne, on en parle, on la promet, on la repousse, elle ne vient jamais.

Une équipe « prête » ? À l'évidence, une campagne de communication, oui ; un projet qui avance, non.

Et pendant que le projet piétine, les questions s'accumulent.

La **Ville de Gex a réalisé sa plaine de glisse pour environ 550 000 euros.** À Divonne, le projet affiché atteint **1,2 million d'euros.**

Certes, le nôtre sera plus grand, mais comment en juger ? Aucun budget détaillé n'a été présenté : pas de ventilation des coûts, pas de comparatif des options, **rien qui permette de vérifier la justification d'un écart aussi important.**

D'autant que le bureau d'études « Base », qui a structuré le projet Grand Lac se présenterait sur la plaine de glisse comme à la fois assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et maîtrise d'œuvre (MO), un cumul inquiétant, qui revient à se contrôler soi-même.

Qui garantit alors **l'indépendance des avis, la pertinence des choix techniques, le sérieux des coûts ?**

Enfin, la concertation. Nous avons demandé les résultats de l'étude et du sondage de 2021/2022, aucun élément ne nous a été transmis. Sans ces éléments, comment être assurés de l'objectivité d'un projet présenté comme « issu de la demande des habitants » ?

Un vrai projet public se construit **dans la transparence des chiffres, la séparation des rôles et une concertation vérifiable.**

Sur ces trois points, la plaine de glisse est pour l'instant en roue libre.

📑 Notre dossier du mois

Quels types de commerce pour nous et nos visiteurs ?

La municipalité a consulté le cabinet AID sur le sujet, lequel conclut, dans un rapport succinct, à une perte de diversité due à une augmentation des services dans notre ville (agences immobilières et bancaires, coiffeurs ….), au détriment des commerces matériels (alimentaires et non alimentaires), **ce qui nuirait à l'animation et à la vitalité de notre ville et entrainerait une diminution de la part des commerces indépendants, de proximité et de bouche et les secteurs d'activités de la culture et des loisirs.**

Une possibilité légale d'intervention est, qu'à la faveur d'une mutation, la ville puisse exercer **son droit de préemption commercial** (droit d'achat prioritaire de la mairie) dans les "périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat" du centre ville et du lac (bail commercial, fonds de commerce et artisanaux, terrain pouvant accueillir des commerces).

L'obligation de rétrocéder le bien avant deux ans rend ensuite possible d'orienter le choix vers un type de commerce considéré comme utile ou complémentaire.

Ces deux périmètres et la possibilité de préempter ont fait l'objet d'une délibération positive au conseil du 5 octobre.

Le rapport du cabinet apportant peu d'éléments, la vision du type de commerce optimum pour Divonne n'est cependant pas définie. Certes les visiteurs doivent trouver leur choix, y compris des marchandises haut de gamme, mais chaque Divonnais ou Divonnaise doit aussi trouver un choix à la mesure de ses goûts mais aussi de ses moyens.

Faites-nous part de vos avis !

Vu autrement : Les échos de Divonne





🗣️ *Des réunions publiques… à huis clos ?*

Dans le JVD, un tout petit encart donne rdv le 5 novembre à 19h au Nautique pour découvrir le nouveau projet de gare. Et surprise, la ville a révélé sur Facebook ce 13 octobre l'organisation d'une 2ème réunion le 13 novembre, on ne reculera pas devant l'effort de communication...

Seulement 300 personnes, dûment étiquetées par leur obligation de s'inscrire, pourront participer à ces réunions dites « publiques »...

Au passage, les "rencontres économiques" du 15 octobre à 19h à l'Esplanade du Lac présenteront les projets des thermes et de la gare. A Divonne on informe donc les organes économiques avant les habitants et les commissions ? L'objectif est-il là aussi de faire des ateliers et tables rondes ?

Au dernier conseil municipal, rien n'a filtré sur le contenu de ces projets.

La modification du plan de la gare promise par la majorité lors du débat de campagne n'est toujours pas connue.

En revanche, nous connaissons déjà le modèle de la fontaine qui remplacera la douane de Crassy...

🙈 *Et l'école et le périscolaire dans tout ça ?*

La commission vie de l'enfant se réunit régulièrement et travaille sur plusieurs sujets.

Mais peu de sujets arrivent au conseil municipal.

Devraient cependant bientôt être examinées **les assises de l'enfance, le plan pluriannuel d'investissement dans les locaux scolaires, périscolaires et autres, et l'augmentation de l'allocation scolaire. Enfin.**

Mais, il est en revanche étonnant qu'aucun cabinet ne soit encore en charge de l'**audit externe promis par la Mairie** suite aux signalements dans les Centres de Loisirs.

Et les raisons données sont assez nébuleuses, ou tout le moins, ne nous convainquent pas.

Nous ne lâcherons pas.

Agenda

- **Jeudi 15 octobre à 19h :** Rencontres économiques (à l'Esplanade)
- **Lundi 2 novembre à 19h : Conseil Municipal**
- **Jeudi 5 novembre à 19h :** Réunion publique sur le Quartier de la Gare (au Nautique) sur inscription : urlr.me/CWz8ad
- **Vendredi 13 novembre à 19h :** Réunion publique sur le Quartier de la Gare (au Nautique) sur inscription : urlr.me/9ytyUV

Restons en contact

Chaque conseiller et conseillère dispose désormais d'une boite aux lettres en mairie. Vous pouvez donc nous écrire nominativement à l'adresse suivante :

Mairie de Divonne-les-Bains
73 Avenue des Thermes
01220 Divonne-les-Bains

Suggestions, réactions, questions locales ou sujets à approfondir : **vos retours nous aideront à nourrir un débat utile et constructif pour l'avenir de Divonne-les-Bains.**

Pour nous écrire :
contact@toutsimplementdlb.fr

Retrouvez-nous sur :
https://toutsimplementdlb.fr/

Ou sur nos réseaux sociaux :